



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

4 mai 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande pourquoi la Ville de Matane peut accueillir au lieu d'enfouissement technique (LET) les déchets du secteur de Capucins et pas ceux de la Ville de Cap-chat.

Réponse

- Le maire explique à M. Desrosiers que le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles du gouvernement provincial nous permet de recevoir les déchets des municipalités de moins de 2 000 habitants seulement, dont ceux du secteur de Capucins. Lorsque le décret aura été modifié, la Ville de Cap-Chat pourra apporter ces déchets à Matane.